

Aide à la complétude de la DPMI ou du PCMI pour : Construction d'un Garage

1. CERFA – P2/8

4 - Le projet

4.1 - Nature de votre projet (cochez la ou les cases correspondantes)

Nouvelle construction
Type d'annexe créée : Piscine Garage veranda Abri de jardin
Autre (précisez) : _____

Travaux sur une construction existante
 Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires
Autre (précisez) : _____

Clôture

Courte description de votre projet (facultatif) : _____

Votre projet concerne : votre résidence principale votre résidence secondaire

L'objet de la DP doit être coché

Les caractéristiques du garage doivent être décrites par le demandeur:

- Type d'enduit, couleur,
- Type de toiture...

*** Un garage clos et couvert n'est pas constitutif de surface de plancher. Cependant, il est constitutif de surface taxable.

2. CERFA – Partie Taxes :P. 7/8 :

2 Points à vérifier sur le CERFA « Taxes » :

115

Ministère de l'Égalité et du Développement Territoriaux
REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE CHARGÉ DE L'URBANISME

Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour une déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

D P
Dpt Commune Arrête N° de dossier

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction

Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) : _____ m²

Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement : _____ m²

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables(1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation

Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro plus (PTZ+) (5)			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)				

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert

Pour la réalisation des ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (5) (6) ?
Oui Non Si oui, lequel ? _____

Quelle est la surface taxable (1) existante conservée ? _____ m². Quel est le nombre de logements existants ? _____

1.2.3 Création d'abris de jardin, de pigeonniers et colombiers

Quelle est la surface taxable (1) créée ? _____ m²

1.3 - Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) : _____

Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine, créée par le projet : _____ m²

Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol : _____ m²

1.4 - Redevance d'archéologie préventive

Veuillez préciser la profondeur du(des) terrassement(s) nécessaire(s) à la réalisation de votre projet

au titre des locaux : _____

au titre de la piscine : _____

au titre des emplacements de stationnement : _____

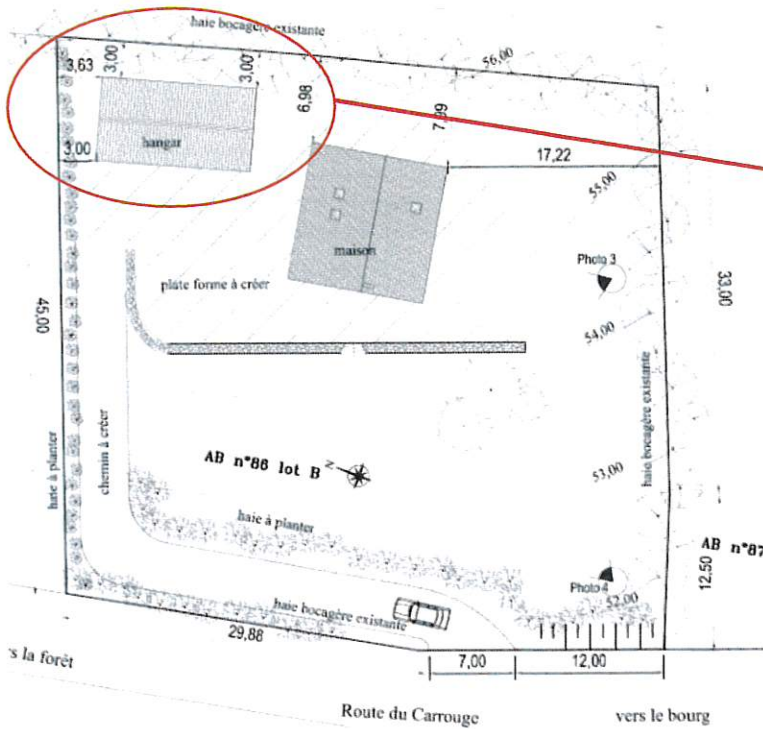
Indiquer la superficie du garage construit.

Le demandeur doit indiquer la surface de son habitation avant travaux + le nombre de logement :
1 maison = 1 logement

Indiquer la profondeur des terrassements réalisés pour le garage.

3. Pièces à joindre à la demande :

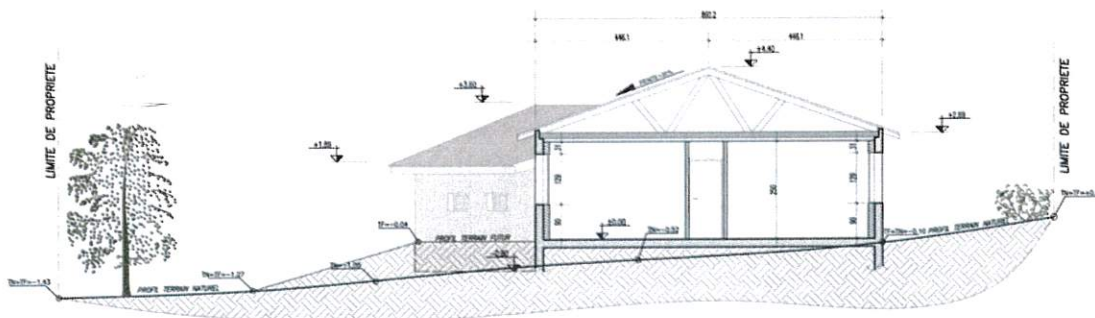
3.1 – Plan de masse - Vérifier que le plan de masse fourni soit côté. – Toutes les distances par rapport aux limites séparatives et aux voies doivent être renseignées. Par exemple :



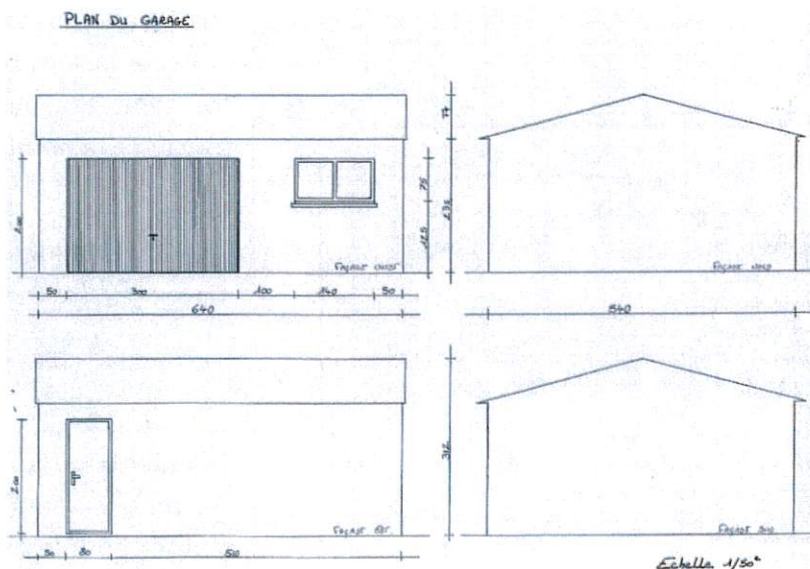
Sur cet exemple de plan de masse :

- Toutes les distances d'implantations par-rapport aux voies et emprises publiques sont indiquées.
- Les constructions existantes sur l'unité foncière apparaissent (maison et garage).

3.2- Le plan de coupe doit faire apparaître, d'une limite de propriété à l'autre le profil du Terrain naturel Avant et Après Travaux. Par exemple :



3.3- Le plan de façade doit représenter toutes les façades du garage avec les orientations :



3.4 - *** Uniquement dans le cadre de PCMI – Une notice présentant le projet :

La notice peut se faire sur papier libre, elle doit décrire les caractéristiques du garage : surface, enduit, couleur enduit, type de toiture, pourcentage de la pente de toiture...

Par exemple :

1- ETAT INITIAL DU TERRAIN ET ACCES

La parcelle concernée par la construction d'un garage est située sur la commune de

elle est numérotée

d'une surface de

2- LE PROJET

Le projet prévoit :

- la construction d'un garage d'une surface de 59 m² et d'une hauteur maxi de 3.90 m.

3 - LES RESEAUX

Il n'y a pas de réseau supplémentaire à raccorder.

Les eaux pluviales de toitures seront diffusées sur la parcelle.

4 – INSERTION DANS LE SITE

Le garage sera réalisé de telle sorte qu'il s'insère au mieux dans le site, il sera situé à l'angle nord est de la parcelle et ses murs nord et est seront en limite de propriété.

La toiture sera à double pente, en adéquation avec l'habitation principale, les hauteurs à l'égout sera coté sud de 2.90 m et coté nord 3.10 m.

Il n'y aura pas de terrassements généraux susceptibles de générer de gros volumes de terre qui pourraient impacter sur le site.

Les matériaux utilisés seront de type et de couleurs locales :

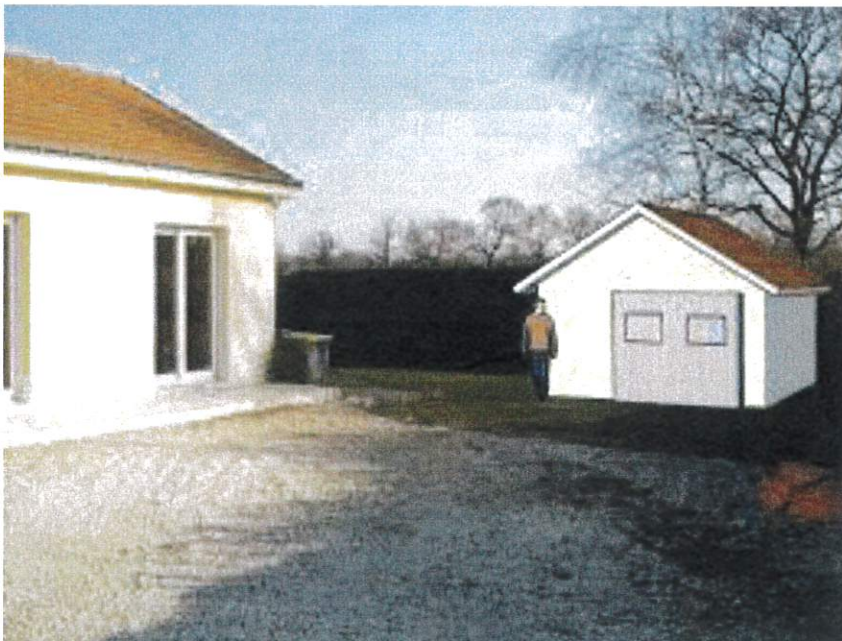
- Crépi minéral (teinte claire de type G10)
- Menuiseries et portes du garage en PVC ou métal de couleur blanche.

5 – PLANTATION SET ABORDS

Les travaux vont générer des dommages à la parcelle. Les zones roulables seront engravées, les zones de terre seront engazonnées.

3.5 - Insertion graphique :

Si le pétitionnaire ne maîtrise pas les outils informatiques, le projet peut être dessiné à partir d'une photo du futur emplacement du projet.



*Les pages 3/8 et 8/8 du CERFA, doivent être datées et visées.

**Si l'autorisation d'urbanisme doit être au nom des deux demandeurs, vérifier que les CERFA comportent les deux signatures. Aussi, la fiche « Autre demandeur » doit être fournie.

